
COMMUNE D'ISSY-L'EVEQUE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 22 DECEMBRE 2017 à 10 heures**

Présents : Mesdames KULIK Elisabeth - RAMEAU Annie

MM. BAUDIN François – BILLAUT Cédric - DUCLOUX Michel - GARNIER Jean-Claude - GAUTHE Christophe - NIVOT Serge – PERRAUDIN Joël – SAMUEL Guy

Absents excusés : Mesdames BOULOT Bernadette (pouvoir à M. BAUDIN François) - GAUTHE Christelle - MM. BOUILLER Frédéric (pouvoir à Mme RAMEAU Annie)— FLYNN Michaël (pouvoir à Mme KULIK Elisabeth) - NOEL Philippe (pouvoir à M. NIVOT Serge)

TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU 1er JANVIER 2018

Le Conseil Municipal,

- a décidé de ne pas modifier les tarifs des services publics locaux au 1^{er} janvier 2018 et de reconduire donc les tarifs déjà applicables en 2014, 2015, 2016 et 2017 pour :
 - Les étangs communaux
 - L'accueil périscolaire
 - Le cimetière :
 - *Concessions au cimetière*
 - *Concessions au columbarium*
 - *Inhumation et exhumation*
- a décidé de ne pas revaloriser en 2018 les montants des redevances dues pour les dépôts de bois en bordure de voies communales ou chemins ruraux ainsi que le montant des droits de place

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle de Montrifaut pour l'année 2018

CREATION D'UN SENTIER LITTERAIRE "SUR LES PAS D'IRENE NEMIROVSKY"

Le Conseil Municipal,

- a approuvé le projet de création d'un sentier littéraire destiné à faire vivre la mémoire de la célèbre écrivaine Irène Némirovsky et a chargé M. le Maire et Mme l'Adjointe déléguée de rechercher les financements permettant la réalisation de ce projet

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

- a décidé la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble du personnel titulaire et contractuel à compter du 1^{er} janvier 2018

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

- a fixé les montants des indemnités et dédommagements alloués aux bénévoles de la Commune (bibliothèque, étangs,..).
- a approuvé la décision modificative n°2 du budget 2017 de la Commune portant virements de crédits
- a fixé le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église allouée à la paroisse pour 2017
- a fixé le montant des frais d'électricité à mettre en recouvrement auprès de la SCI de Montrifaut pour l'éclairage de l'allée du château au cours de l'année 2017
- a autorisé le maire à signer une convention avec la mairie de Bourbon-Lancy pour la mise à disposition de personnel pour la poursuite des activités d'éveil à la musique et de loisirs éducatifs jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018
- a accepté la proposition du Département pour la réalisation du bilan 24 heures règlementaire sur la lagune plantée de roseaux de l'Etang Neuf
- a fixé la cérémonie des vœux au vendredi 5 janvier 2018 à 19 heures
- a décidé de mettre à l'étude la reprise du réseau d'assainissement endommagé "avenue de la mairie" et "route de Luzy"
- a rejeté une demande d'aide pour voyage scolaire transmise par le collège de Luzy pour une élève n'ayant pas fréquenté l'école d'Issy-l'Evêque
- a rejeté la proposition du CEP du Charolais-Brionnais pour la fourniture d'un panneau présentoir des "chemins du Roman"

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Le Conseil Municipal a été informé de divers courriers reçus en mairie depuis la dernière séance

La séance a été levée à 12 heures

Vu par Nous, Maire de la Commune d'ISSY-L'EVEQUE pour être affiché le quatre janvier deux mil dix-huit à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ISSY-L'EVEQUE, le 4 janvier 2018
Le Maire,

Serge NIVOT